L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 3 FEVRIER 1893.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de.........1 P. M.
JEUDIS " "........1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville) 3 P. M.

revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS.........................5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing...........7 A. M.
VENDREDIS " "...........7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions

LES DIMANCHES par le train de 8 A.M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent
No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 12 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 4 février
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 11 février
LA BOURGOGNE, Leboeuf, samedi, 18 février

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..................$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.......................$60

Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne
—Ou à—
A. MOULTON, 19 rue du Camp. J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers :

KNICKERBOCKER..........Mercredi, 8 fév.
HUDSON.................Mercredi, 15 fév.
LOUISIANA..............Mercredi, 22 fév.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison un Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frêt ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans		Arrivée à la N-Orléans	
Alexandria Local	7:45 a m	Alexandria Local	5:50 p m
San Antonio Express	8:00 p m	San Antonio Express	6:45 p m
California Express, daily	9:45 a m	California Express, daily	10:55 pm

Chars-dortoirs entre New Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:45 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

QC

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cincinnati 25 heures
Temps pour New York 41 heures
Temps pour Atlanta 16 heures

VESTIBULE	No 6 Limited	No 2. Limited.
Part de la N.-Orléans	3:30 p m.	7:20 p.m.
Arrive à Meridian	11:50 p.m.	1:20 a.m.
Arrive à Birmingham	12:50 p.m.	5:27 a.m.
Arrive à Chattanooga	6:50 p.m.	9:30 a.m.
Arrive à Burgin	3:39 a.m.	5:08 p.m.
Arrive à Lexington	4:35 a.m.	6:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	7:20 a.m.	8:30 p.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle-Orléans à Washington, et char buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle-Orléans se fait plus rapidement que sur toute autre ligne qui existe entre ces deux villes.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O. — R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent, New Orleans.
2 mars—

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,429—Division D—Geo. F. Holden vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens dans cette affaire faite par G. F. Holden, successeur de la raison sociale de Holden et Berry, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire de cette ville, commençant le MARDI, 7 février 1893, à 11 heures A. M. Que Chas Forrman, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intervalle jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre les biens personnels du dit Holden soient suspendues.

Nlle-Orléans, 24 décembre 1892.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
28 déc—3f en 10 j

BANQUES.

Etat de situation de la

New Orleans National Bank,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, Vendredi, 9 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,307,551 91
Surtirages, garantis et non garantis		73,222 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons des Etats-Unis en main		1,900 00
Actions, sécurités, etc.		758,792 75
Dû par des agents de réserve approuvés		562,727 55
Dû par d'autres banques nationales		61,887 22
Dû par des banques d'Etat et banquiers		15,700 23
Maison de banque, meubles et installations		95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées		27,931 27
Primes sur Bons des Etats-Unis		51 00
Chèques et autres items comptant	$782 51	
Changes pour le Clearing house	209,209 94	
Billets d'autres banques	22,521 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	5,624 54	
Espèces	404,012 50	
Billets legal tender	260,000 00	902,210 49
Fonds de rédemption au Trésor des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$4,859,841 95

PASSIF.

Capital-action payé		$200,000 00
Fonds de surplus		700,000 00
Profits non divisés		175,209 96
Total		$1,075,209 96
Billets de banques nationales en circulation		34,500 00
Dividendes non payés		1,500 00
Dépôts individuels sujets à chèque	$3,317,789 77	
Certificats de demande des déposants	52,748 75	
Chèques certifiés	15,200 00	
Chèques du caissier en circulation	88,125 00	
Dû à d'autres banques nationales	190,401 84	
Dû aux banques d'Etat et banquiers	84,366 63	3,748,631 99
Total		$4,859,841 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Moi, William Palfrey, caissier de la banque sus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WILLIAM PALFREY, Caissier.

Souscrit et juré pardevant moi ce 14me jour de décembre 1892.

CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.

Correct—Attesté: R. T. CRAIG, CHAS. CHAFFE, C. H. HECK, Directeurs.

16 déc—1f

J. HASSINGER, Président. — J. E. MERILH, Vice-Président.

Etat de situation annuel.

—DE LA—

GERMANIA SAVINGS BANK,

51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1892.

ACTIF.

Actions et bons	$401,842 50
Prêts sur propriété foncière	313,882 50
Prêts à échéances	485,911 64
Prêts sur demande	682,066 85
Meubles et installations	750 00
Comptant	181,401 35
Total	$2,065,854 84

PASSIF.

Capital payé		$100,000 00
Profits indivis		144,651 46
A savoir: Bénéfices après dépenses, taxes d'Etat et de ville		87,466 76
Moins $42,394 77 payées aux déposants pour intérêts et $8,000 aux actionnaires pendant l'année courante		50,394 77
Réservé des bénéfices de l'année		37,071 99
Ajouter bénéfices indivis existant le 31 décembre 1891		107,579 47
Réserve actuelle		144,651 46
Dû à 6,012 déposants		1,820,795 38
Dividendes non payés		408 10
Total		$2,065,854 84

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct.

G. AD BLAFFER, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 décembre 1892.

W. O. HART, Notaire.

Correct—Attesté: S. HERNSHEIM, A. VIZARD, J. E. MERILH.

Notez le progrès de cette Banque ; Elle a maintenant
6,012 déposants avec...$1,820,795 38
Le 31 Déc. 1891, elle avait
4,951 déposants avec... 1,534,283 47
1,061 gain en déposants
Gain en dépôts.......... $286,512 91
Elle a gagné pour ses actionnaires plus de 45 pour cent.

1er janv—3

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires le 31 Déc. 1892.

ACTIF.

Bills escomptés		$992,219 58
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Ville de la Nouvelle Orléans 4 pour cent, 5 pour cent, 6 pour cent et bons à prime	$1,502,624 53	
Autres bons et actions	111,737 50	1,614,362 03
Maison de banque et autres propriétés foncières		100,619 20
Trésorier des Etats-Unis		$2,250 00
Change sur New York	525,514 83	
Prêts sur demande	948,246 55	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	1,138,241 76	2,614,253 14
Total		$5,361,653 95

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	$650,000 00
Profits nets non divisés		45,616 69
Circulation		44,250 00
Dépôts à retirer contre chèques		4,400,301 26
Balance sur réduction du capital-actions		800 00
Dividendes non payés		20,686 00
Bills payables		200,000 00
Total		$5,361,653 95

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.
1er janv—3f

LADIES
Needing a tonic, or children who want building up, should take
BROWN'S IRON BITTERS.
It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

CHARTER
—OF THE—
LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans, state of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following, to-wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stock holder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed:
JOS. HERNANDEZ
and others
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.

Signed: JOS. BATT.
[Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D 1892.

JAS. FAHEY, Not Pub.
No 162 Common street.

25 déc—5f en 30 j

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés ; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

[SCEAU] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur :
GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en acier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils exposent à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Les cargaisons doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la cale ; ils doivent placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention. etc.

20 avril—3f

THE NEW ORLEANS BEE
(*L'Abeille de la Nouvelle Orléans*).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La. 5 nov—

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 2 février 1893.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine	$10,968,636 00	$1,547,294 00
Même temps la semaine dernière	11,257,116 00	1,244,058 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80@4 90; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; 25 pesetas espagnols, $4 70, or léger américain 97@97½c.; argent mutilé américain 72@75 par oz; dollars mexicains, 63@65; sols péruviens, 59@60; pesos chiliens, 59@60; argent anglais, par £, $4 80@4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 18½@19½.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—La demande continue bonne, le montant est considérable et les taux faciles.

Papier exceptionnel	7@—
de A1	—@8
Prêts sur garanties collatérales	5@6
Time do de	6@7
Papier hypothécaire	—@8

New-York—Taux de l'argent 2 0/0.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2½; consols 98 7/16 ex int. pour l'argent, 98⅝ ex int pour l'accompte de janvier; U. S. 4's —.

Paris—Rentes—98.00.

Argent en lingots (par oz fin) Londres 38¼; New York 83⅝; Nlle-Orléans 83⅛.

CHANGE.

REICHMARKS—95

Le STERLING est inactif.

Commercial (60 jours)	484½@485
Traites de banques (60 jours)	487

Les FRANCS sont inactifs.

Francs de commerce (60 jours)	5.19⅜
Traites de banque (60 jours)	5.15

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est inactif.

Traites de commerce 50c. de prime.
Traites de banques $1 50 de prime.
Traites de banques pour collection $1 50 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

10 actions du Carrollton RR Co	146
$7,000 New Consols	95⅜
$2,460 Bons à prime	167¼
$5,000 Extended Crossman Bonds	104
$1,000 State Coupons Nos	15
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.	
15 actions du Carrollton RR Co	145
$5,000 Pontchartrain Lev. Bds 20 yrs (Deliv. Tuesday)	95
Appel de 2 P. M.	
70 actions CC Slaughterhouse Co	45
10 actions Jackson Brewery	101¼
5 actions Mechanics & Traders Ins Co	104
Après l'appel de 2 P. M.	
$1,000 Pontchartrain Lev. Bds (15 yrs)	95⅛
$3,000 New Consols	95⅜

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	130¼	
Bank of Commerce	10	16⅞	17
Canal & Banking Co	100	165	170
Citizens'	100	94	98
N. O. Co-operative B'k'g As.	25	18	21
Germania National	100	....	220
Germania Savings	100	315	375
Hibernia National	100	....	....
Louisiana National	100	178	....
Metropolitan	100	177	190
Mutual National	100	108¾	115
N. O. National	100	....	....
People's	50	105¼	109
Southern National	100	115	120
State National	100	115	....
Traders	100	71	100
Union National	100	136	139¾
Whitney National	100	350	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	....	58
Firemen's	50	11½	16½
Germania Ins. Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	....	....
Home Ins	100	87½	....
Lafayette	50	72½	....
Merchants Mutual	100	32	40
Mechanics' and Traders	100	103½	....
New Orleans Ins. Ass.	20	19	....
Sun Mutual Ins	100	....	....
Southern Ins. Co	100	88	90
Teutonia	100	118¾	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	145	149
Crescent City	100	103	108
Canal and Claiborne	40	38	45
New Orleans City	100	130	137½
Orleans	50	69	....
St-Charles Street	50	102½	104½
Privilège en Carrollton RR	....	....	....
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	41	45
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	80	....
Consumers' Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man. Co	50	....	....
Metairie Cem'y Ass	100	....	....
N. O. Gas Light Co	100	110⅛	113
N. O. Waterworks Co	100	111	....
N. O. Brewing Ass	100	107	108
Jackson Brewing Co	100	101	103
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Sugar Shed Co	60	....	....
Louisiana Electric Light Co	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co	100	....	....
St. Martin's Oil Works	....	....	....
5 dard Flour Ins Co. of Chicago	10	2½	3½
Jockey Club	100	....	....
Comb. T. Stand	....	....	....
M. L. & B. Ass	....	....	....
Edison Elec. Illumin'g. Co	....	....	....
Takemina Ferment Co	....	....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
Varie. Theatre	....	....	....
Graham P. S. Co	10	....	....
Cherokee Iron Man'f'g Co	....	....	....
C. C. Furniture Co	....	....	....
Independent Oil Works	....	....	....
Pelican Insurance	....	....	....
Jackson Coal & Coke Co	....	....	....
Louisiana Furniture Co	....	....	....
Southern Athletic Club	....	....	....
Young Men's Ath Club	....	....	....
N. O. & North Eastern RR	....	....	....
Independ. Cotton Oil Bonds	....	....	....
Amer. Cott. Oil Deb	....	....	....
Washington Artillery bonds	....	....	....
Algiers Bray Ass 1st Mort. Bond (6 0/0)	....	....	....
Bons.			
Constitutional Bds	....	....	....
Old Louisiana 4 s	....	....	....
New Consols	....	95⅜	96
Atchafalaya Levee Bds	....	95⅝	100
5th District Levee Bds	....	88	90
Pontchartrain Lev. Bonds 10 yrs	....	95	98
Pontchartrain Lev. Bonds 15 yrs	....	95⅛	97
Pontchartrain Lev. Bonds 20 yrs	....	95	96
Red River Atch. & B. B Bds	....	81	90
Tensas Basin Bonds	....	95	....
Lake Borgne Lev. Bd	....	95	....
Jackson Brewery 1st Mort. Bds	....	106	110
City 4's	....	101⅛	....
Premiums	....	167	168
Premium drago bonds	....	30¼	....
Privilège on Premiums	....	....	....
Extended Consol	....	104	....
Extended 6's, Consol. Crossman	....	103⅛	104
Extended 5's	....	103⅛	....
Extended 6's, R. R.	....	....	....
Extended 6's, Waterworks	....	....	....
Extended 6's, Mark	....	....	....
City 6 per cent certificates	....	....	....
Consolidated coupons	....	....	....
City 5's	....	....	....
City 7's, old	....	....	....
City 7's, new	....	....	....
City 7's, gold	....	....	....
Houston Funding	....	....	....
Houston Reg. Coin	....	....	....
Bons divers.			
United States 4's	....	....	....
Cotton Exchange Stock	....	....	....
Board of Trade Stock	....	....	....
Produce Exchange Stock	....	....	....
Mech., Dealers and Lumb. Ex	....	....	....
Sugar Exchange	....	....	....
Canal and Claib. St. R. R. mort	....	....	....
C. St. L. & N. O. R. R. Co	....	....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's	....	128⅝	130½
Morgan's L. and T. R. R. 6's	....	115⅛	120
New Orleans Gas bonds	....	....	....
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort.	....	79	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort.	....	....	....
St-Charles Hotel Co. mort	....	....	....
Crescent City RR. 1st	....	....	....
Crescent City RR. new	....	....	....
N. O. City Railroad Co. mort	....	....	125
St-Charles St.RR.Co.mort	....	....	....
Carrollton RR. Co. mort	....	....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1892)	....	....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1906)	....	....	....
N. O. Waterworks Co. 1st mort.	....	121¼	125
N. O. Brewing Association bonds	....	106⅛	107
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort.	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort.	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort.	....	....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort.	....	....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort.	....	....	....
Cherokee mort. Bonds	....	....	....
Elyton Land Company bonds	....	....	....
Edison Bonds	....	....	....
Levee S. Cotton Press mort.	....	....	....
Cotton Exchange 1st mort.	....	....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884	....	....	....
State Warrants, ordinary, 1885	....	....	....
State Warrants, ordinary, 1886	....	....	....
State Warrants, ordinary, 1887	....	....	....
State Warrants, ordinary, 1888	....	....	....
Police certificates	....	....	....
School certificates	....	20	....
City scrip, old	....	90	....
City scrip, new	....	44	....
Jan. int. cert. on State consols	....	....	....
Certificats émis en vertu de l'acte 98 de 1880	....	....	....
Unpaid State coupons No 12	....	15⅞	20
Unpaid State coup. prior to No 12	....	24¼	....
State school warrants	....	....	....

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2,850 balles et 1,600 à arriver.

Le marché est stable.

Les cotons tachés sont de ¼ à ⅜c. plus bas que les cotes.

	Aujourd'hui		Hier	
Low Ordinary	7⅞	nom	7⅞	nom
Ordinary	7⅞	"	7⅞	"
Good Ordinary	8⅜	"	8⅜	"
Low Middling	8⅞		8⅞	
Middling	9¼		9¼	
Good Middling	9 9/16		9 9/16	
Middling Fair	10 1/16		10 1/16	
Fair	11¼	nom	11¼	nom

FUTURS

Calmes.

Janvier — à —; février 9.14 à —; mars 9.21 à 9.22; avril 9.26 à —; mai 9.32 à 9.33; juin 9.37 à 9.38; juillet 9.42 à 9.43; août — à —; septembre — à —; octobre — à —; novembre — à —; décembre — à —.

Les ventes comprennent 52,200 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 9 5/16; à Mobile 9¼; à Savannah 9 3/16; à Charleston à 9¼ Bid; à Wilmington 9⅜ nom; à Norfolk 9⅞; à Baltimore 9⅞; à Boston 9 7/16; à Philadelphie 9 13/16; à Memphis 9⅜; à Augusta 9¼ à —.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Inactif.

Cotes: Middling Gulf 9 11/16.

FUTURS.

Stables.

Janvier — à —; février 9.29 à 9.34; mars 9.39 à 9.40; avril 9.48 à 9.49; mai 9.57 à 9.58; juin 9.63 à 9.64; juillet 9.68 à 9.69; août 9.70 à 9.71; septembre 9.48 à 9.50; octobre 9.31 à 9.32; novembre 9.23 à 9.24; décembre — à —.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 1,109,938 balles; même temps l'année dernière, 1,845,098 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 4,032 444 balles; même temps l'année dernière, 5,496,142 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 784,278 balles; même temps l'année dernière, 1,287,498 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 2,792 486 balles; même temps l'année dernière, 3,838,818 balles.

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 351,432 balles; même temps l'année dernière, 444,822 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 1,035,786 balles; même temps, l'année dernière, 1,205 486 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Ferme, la demande est bonne.

Cotes—5 3/16 pour le Middling Américain.

FUTURS.

Calmes et stables.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et stable.

Cotes—65½fr. pour l'Ordinaire (sur place), 63½fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 60½fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Stables.

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing ⅛ à ¼c plus élevé par livre pour le sucre, et 3 à 5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Fort.

Choice	—@—
Strictly prime	—@—
Prime	3 3/16@—
Fully Fair	3 3/16@—
Good fair	3 3/16@—
Fair	—@ 3⅛
Good common	2⅞@ 2⅞
Common	2⅞@ 2⅞
Inferior	—@—

CENTRIFUGAL—Bien fort.

Plantation granulated	—@—
Off granulated	4 9/16@4⅝
Choice white	—@—
Off whites	4⅜@4 7/16
Gray off white	3⅞@ 4
Fancy yellow	3⅞@—
Choice yellow	4⅛@ 4⅜
Prime yellow	3 15/16@4
Off yellow	3½@ 3⅝
Seconds	2⅞@ 3⅛
Refining Grades	—@—

MELASSE—OPEN KETTLE—Nominal.

Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strictly prime	Nominal
Good prime	Nominal
Prime	Nominal
Good fair	Nominal
Fair	Nominal
Good common	Nominal
Common	Nominal
Inferior	—@—
Fermenting sous 3 à 5c. off par gallon	

CENTRIFUGAL—Fort.

Fancy	—@—
Choice	—@—
Strictly prime	18 @19
Good prime	13 @16
Prime	13 @16
Good fair	9 @12
Fair	9 @12
Good common	6 @ 8
Common	6 @ 8
Inferior	—@ 5
Fermenting	—@ 5

SIROP NOUVEAU— à —.

RIZ.

(A la Bourse.)

RIZ ECALE—Stable

Head	2 @4⅛
Prime	—@—
Good	3⅞@3⅞
Fair	2⅞@3
Ordinary	2⅞@2⅞
Common	2⅜@2½
No 2	1⅞@2

RIZ BRUT—Calme et ferme.
Cotes du riz brut: $1 25 à 2 75.
RIZ POLI—$15 00 à 16 00.
SON—$9 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse :
FARINE—Stable.
Patents $3 90 à 4 00; extra fancy $3 50 à 3 60; fancy nominal le baril.
FARINE DE MAIS—$— à 2 35.

Hors de la Bourse les prix de farine et de farine de maïs sont de 25 à 50c. plus cher par baril. Les prix suivants sont ceux du jobbing trade.

CREAM MEAL—Choice $2 90 à —.
GRITS—$3 00.
HOMINY—$3 25 à — le baril.
FARINE DE SEIGLE—$5 00.
OAT MEAL—$5 75 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote 54 à 55 pour le blanc, — à 52 pour le mêlé et — à 53 pour le jaune.

AVOINE—No 2 de l'Ouest 40 à 41; No 1 — à 49. Red Rust Proof Oats 39 à 41.

SON—97½ à 90c.

FOIN—Prime $15 00 à 16 00; Choice $17 00 à 17 50.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros :

Les provisions sont stables.

MESS PORK—$19 75 à 20 00.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 10 à 10¼, short rib sides 11 à —; long clear sides 11 à —; short clear sides 11 à 11⅛.

BACON—Epaules nominales; short rib sides 11⅞ à 12, long clear sides 11⅞ à 11⅞; short clear sides 11⅞ à 12.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, 10 à 10⅛; prime steam 12⅞ à 13.

JAMBON—15¼ à 16.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots :

CAFÉ RIO — Prime 20¼; good 20; fair 19⅝; ordinary 18⅞; common 17⅞c. la livre.

CAFÉ MEXICAIN—Prime 21⅞; good 21⅛; fair 21; low fair 20⅝.

BEURRE—Western Creamery—Extra — à 32c.; extra firsts — à 30c.; firsts 29 à 30c.; Western Dairy — Extra — à 25; extra firsts — à 23; firsts 23 à 24; medium — à 22. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams à 13⅛; twins, full cream, à 12⅛; Young America's, full cream, à 12⅞; singles à 12⅞. Jobbing un peu plus élevé.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c.; City Fine 95c.; City Crushed 85c.; Rock Salt ¾c. la livre; Pocket Salt 1½ à 3c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $21 00 à — par ton.

Farine de graine de coton au dépôt $25 00 à — par short ton, pour l'exportation $26 50 à 27 00 f. a. b. par long ton.

Oil cake—$26 50 à 27 00 pour l'exportation f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 40 à —c.; in bulk 36 à 38c.

TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—

Barters—2¼-pound à 7½c. par yard, 2-pound 6¾c., 1¾-pound 5¾c. Western—2¼-pound 6¾c. par yard, 2-pound 5⅞c. 1¾-pound 5⅝c.

Twine—Jute 7⅛ à 7½ la livre; Hemp 12½.

COTTON TIES—Arrow 95c à — le paquet.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.

Pommes, $4 50 à 5 00 par baril; sèches, par livre, choix à fancy, 6½ à 7. Amandes, par livre, 19c. Bananes, par régime, $1 50 à 2 00. Noix du Brésil, par livre, 10 à 11c. Citrons, par livre, 18 à 20c. Cranberries, par baril, $11 00 à 11 50; demi baril $4 50, quart de baril $2 50. Currents, 6 à 7c. Marrons, par livre, 9 à 10c. Coco, par 1000, $35 00 à —; coco packed, 3⅞ à 4c. pièce. Dates, par livre, 5 à 6c. Figues, par livre, 14 à 15c. Filberts, par livre, 12c. Raisins de la Californie $2 00 à 2 25, de Malaga $10 00 à 12 00 par boîte. Raisins de l'Ouest, par 10 lb paniers, 35c. à $1. Limons—par boîte $2 25 à 3 25. Oranges de la Floride $2 25 à 2 50; de la Louisiane par baril $4 00, par boîte $2 00 à 2 25. Pistaches, par livre, 5 à 7c. Nouvelles pacanes de la Louisiane 4 à 20c. Ananas, par douzaine, $1 25 à 2 50. Pruneaux, par lb. 14 à 16c. Raisins, par boîte, Californie $2 00 à 2 40. Noix, par lb. 13 à 15c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—$2 75 à 3 25 par baril.

PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 25 à 1 50.

YAMS—$2 00 à 3 00.

OIGNONS—De l'Ouest $4 50 à 5 00 le baril.

AIL—Italien 65 à 75c. par macorne double.

CHOUX—Home Grown $2 25 à 2 75 par crate.

CHOUCROUTE—De St Louis $9 00 à 9 50.

HARICOTS — Choice Northern med. 4c.; Northern red kidney choice à 5¼; white kidney 5; pois verts 3⅛.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'oeufs.

Grosses volailles de l'Ouest $4 00 à 4 50 la douzaine; poulets $2 00 à 3 00; canards $2 75 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes $10 00 à 13 00.

Grosses volailles de la Louisiane $3 25 à 3 75; poulets $1 50 à 2 50; canards $3 00 à 3 25; oies $4 50 à 5 00; dindes $9 00 à 11 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest 17½ à 18; ceux de la Louisiane 18½ à 19.

SUIF—5 à 5¼c. la livre pour celui de la ville; 4¼c. celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 23c. la livre.

LAINE—Burry 11 à 15c. la livre; Louisiane clear, coupe de printemps 18 à 19c., coupe d'automne 17 à 18c.; clear lake 20 à 21c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3c., kips 14 à 30 livres 4c.; peaux de veau 30c. pièce; grub selection 3c.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3c.; dry flint 5¼, dry salted 5 à 5¼c. la livre.

PELLETERIE—Otter 50c. à $7 50; castor 5 à 90c. pièce; racoons 5 à 60c.

PEAUX—Chevreuil 23c. la livre; mouton 10 à 80c. pièce; chèvre 16 à 20c.

MOUSSE—Mêlée 2 à 2¾c. la livre; grise 1½ à 2c.; noire 2 à 3¼c.

CORNES—Cornes de boeufs, prime, — à de pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

NAVAL STORES—Les prix de gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $5 50 à 6 00 le baril; goudron de pin $4 50 à 5 00. Résine — A B C D E $1 10; F $1 15; G $1 25, H $1 ..; I $1 80; K $2 50, M $3 30, N $3 40, W G $3 90, W W $4 00. Essence de térébenthine 30¼. Jobbing 2c. de plus le gallon.

TONNELLERIE—Barils de mélasse $1 20 à 1 25; demi-barils de mélasse 75c., kegs 65c.; boucauts de sucre —, barils de sucre 39 à 41c.; barils de riz 27 à 28c. Cypress bbls staves $14 50 à 15 00 par 1000; bbls poles $17 00 par 1000, hhd poles — par 1000. Jobbing plus élevé.

CHARBON.

PITTSBURG—Par chaland 33 à 35c le baril; famille 50c. le baril, $5 00 le boucaut, anthracite $9 00 à 9 50 le ton; bateaux 40c.; steamers $3 60 à 3 80 la tonne.

ALABAMA—Par baril Corona 45c.; Coronet nut coal 35c., splint coal 45c., Cahaba 45c.; steam coal sur chars $3 00 à 3 25 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon	$....@	2 55
Brandies, du pays, le gallon	1 50@	3 50
Pêche, vieux, le gallon	2 25@	3 50
Pommes, le gallon	2 25@	3 50
Cognac, importé, 1882, le gallon	....@	5 25
1878	....@	6 00
1875	....@	6 50
1870	....@	7 00
1865	....@	7 50
1860	....@	8 50
1848	....@	9 00
1811	....@	12 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac, 1882	....@	6 00
1870	....@	7 50
1864	....@	9 50
1848	....@	10 75
L. P. Claverie & Co. Cognac 1880	....@	5 50
1878	....@	6 50
1875	....@	7 50
1848	....@	14 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	....@	1 20
Ouest	1 15@	1 25
Bourbon	1 50@	3 50
Seigle	1 50@	3 50
Ecosse, importé	4 50@	5 50
Irlande, importé	4 50@	5 50
Duffy's malt whisky, par gallon	....@	5 00
Duffy's malt whisky, par caisse	....@	8 50
Genièvre—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@	1 50
Hollande, par gallon	3 25@	3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon	3 00@	3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse	9 50@	10 00
David McArthur & Co's Old Tom Gin, par caisse	9 50@	10 00
David McArthur & Co's Old Tom Gin, par gallon	3 55@	4 75
Holland, par caisse	8 50@	9 00
Vins Rouges—Claret ordinaire la caisse	2 75@	3 50
Importé Médoc, la caisse	....@	5 50
St-Julien, la caisse	....@	6 00
Vertheuil Médoc, la caisse	....@	6 50
Margaux, la caisse	....@	7 00
Château Dillon, la caisse	....@	7 50
Château Duplessy, la caisse	....@	10 00
Pontet Canet, la caisse	....@	10 00
Larose, la caisse	....@	14 00
Léoville, la caisse	....@	14 00
Château Haut Brion, la caisse	....@	24 00
Château Lafitte, la caisse	....@	26 00
California Claret, le gallon	35@	75
California Zinfandel, le gallon	45@	1 00
Importé, ordinaire, la barrique	57 50@	60 00
Claret de famille, la barrique	65 00@	70 00
Bordeaux, la barrique	....@	100 00
Bordeaux, la barrique	....@	105 00
St-Emilion, 1887, la barrique	....@	125 00
Château Dillon, la barrique	....@	135 00
Château Didon, J. Prem & Co., la barrique	65 00@	75 00
Château de Portets, J. Prem & Co., la barrique	90 00@	110 00
Vins Blancs — Californie, le gallon	45@	90
Ordinaire, la caisse	3 75@	3 50
Importé Graves, la caisse	....@	6 00
Importé Sauternes, la caisse	....@	8 00
Importé Haut Sauternes, la caisse	....@	10 00
Imp. Chât. Carbonnieux, la caisse	....@	10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse	....@	11 50
Imp. Chât. Suduiraut, la caisse	....@	15 25
Imp. Château Rauzan, la caisse	....@	16 00
Importé Château Latour Blanche, la caisse	....@	18 00
Importé Chât. Yquem, la caisse	20 00@	30 00
Importé de famille, la barrique	65 00@	80 00
Importé fin, la barrique	100 00@	200 00
Pinte $1 de plus par caisse		
Ordinaire, la caisse	3 25@	3 50
Madère, la caisse	4 25@	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Madère, genuine fine, le gallon	3 50@	5 00
Muscat, la caisse	12 00@	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon	1 50@	5 00
Sherry, la caisse	20 00@	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00@	25 00
Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine	....@	30 50
G. H. Mumm & Co's Dry Verzenay	....@	27 50
Extra Dry	....@	31 50
Delbeck & Co's extra dry arts	....@	29 50
Delbeck & Co's Delmonico, qts	....@	28 00
D. B. Pel & Co's, quarts	....@	25 00
Perrier-Jouet — Réserve Royal, quarts	....@	32 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	....@	32 50
Moet & Chandon, white seal, qts	....@	29 00
Bouche, extra Sec, quarts	....@	30 50
Bouche, Sec, quarts	....@	30 50
Bouche Riche, quarts	....@	30 50
Pomery Sec	....@	32 00

Veuve Clicquot	....@	32 75
Louis Roederer, quarts	....@	31 00
Pinte $2 de plus par caisse.		
Dumoreilly Royal champagne, Ultra Sec, quarts	29 50@	....
Dumoreilly Royal champagne, Ultra Sec, pints	31 50@	....
Ale et Porter—		
Bass Beer, la douzaine	....@	1 75
Burke, E. J., la douzaine	....@	1 75

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, par 1,000 feet—	
Timber No 1, 10c par linear foo.	10 00@15 00
Scantling No 1	12 00@
No 2	10 00@
Boards No 1	16 00@
No 2	14 00@
No 3	12 00@
No 4	8 00@10 00
Weth.b'ds No 1	12 00@
No 2	10 00@
Ceiling No 1	11 00@
No 2	7 00@
Yellow pine, dressed—	
Flooring No 1	$25 00@
No 2	19 00@20 00
No 3	14 00@
Weth.b'ds No 1	14 50@16 00
No 2	14 00@
Ceiling No 1	20 00@
No 2	14 00@
Boards No 1	20 00@
No 2	16 00@
No 4	10 00@16 00
Cypress—	
Rough b'ds No 1	32 50
No 2	28 00
No 3	18 00
No 4	14 00
No 5	9 00
Dr'ed b'ds No 1	35 00@
No 2	30 00
No 3	21 00
No 4	16 00
No 5	12 00
Wharf timber—	
No 1	....
No 2	....
No 3	....
Mahogany timber per ton	$50 00@65 00
Cedar timber, per ton	50 00@75 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.	
Oak lumber, per 1000	40 00@50 00
Shingles—16, 18 and 20 inch., sawed and split	1 50@ 2 50
Laths, per 1000	1 75@ 2 00
Alabama lime	90@ 1 00
Cement, domestic	1 50@ 1 75
Cement, imported	2 40@ 3 00
Slate	5 00@ 7 50
Brick, Lake and I. C. R. R.	9 50@10 00
Brick, paving	11 00@12 00
Brick, ordinary	7 50@ 8 00
Sand	20@ 25
Shells, small	....@ 35
Plaster, calcined	1 85@ ....
Fire brick, American, per 1000	25 00@ ....
Fire brick, English, per 1000	27 50@ ....
Shells, large	1 25@ 1 50
Fire clay, per barrel	1 65@ ....
Lake fire clay	50@ ....
Sewer pipe, per foot	15@ 30
Chimney flue linings, per foot	15@ 02

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut keen," par douz.	$6 75@	7 00
Crescent, par douz.	5 75@	6 25
Diamond axle grease, en boîtes, par gr	5 00@	5 50
Scott's bellows, 26 to 42 inch, chacun	5 50@18 00	
Trace chains, la paire	25@	75
Ox chains, ⅜, 5-16 et ⅜, par livre	5¼@	7
Hoes A. B. & Co., H. B. No 2-0 95, par douz.	2 25@	5 00
A. B. & Co., A. B. No 2-0 93, par douz.	2 50@	5 00
Lynden E.C. No 4-0 93, par douz.	2 65@	6 00
Baldwin set 4-0 1, par douz.	3 00@	5 00
West La Dow cultivator, W-lay by discs, chacun		65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac.		4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun		6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, chac.		1 00
Brent La Dow cultivator, chacun		40 00
Universal cultivator, chacun		32 50
Columbia cultivator, chacun		33 55
Brown riding cultivator, chacun		28 50
Brown walking cultivator, chacun		23 75
Monroe rotary harrows, Nos 1 @3.	17 50@	25 00
Geddes' hinge harrows, 14@30-tooth	7 50@	15 00
Pennington side harrows, chacun		3 50
A. B. & Co. side harrows, chacun		3 75
Expanding harrows, 11-teeth, chac.		3 75
Deere's stalk cutter, No 1		30 00
Deere's stalk cutter, No 2		37 25
La Dow disc harrows		28 00
Deere disc harrows, No 1		28 00
Deere disc harrows, No 4		34 00
Hollow ware, skillets and lids		2½
Anvils	10@	11
Bar iron, basis, per cwt.		1 85
Steel nails, 50@60 basis, keg		1 95
Wire nails, 50@60 basis, keg		2 10
Wire nails, 50@60 basis, keg		2 15
I cut keen plows, pony x pts, list $5 75, less 25 per cent		
I cut keen plows, A-O x pts, list $6 75, less 25 per cent		
I cut keen plows, B-O x pts, list $7 50, less 25 per cent		
I cut keen plows, C-O x pts, list $10 40, less 25 per cent		
I cut keen plows D-O x pts, list $11 40, less 25 per cent		
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun		2 75
A. B. & Co. steel plows, A-O x pts, chacun		3 25
A. B. & Co. steel plows, B-O x pts, chacun		4 00
A. B. & Co. steel plows, C-O x pts, chacun		3 00
A. B. & Co. steel plows, ¾-O x pony x pts chacun		1 85
John Deere Plows—		
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.		
Blue Beard series, steel and wood beam, 30 per cent from list.		
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.		
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.		
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter, without roller net	10 50@	
Roller, for same, net	1 00@	
Georgia stocks, single		75
Georgia stocks double		1 75
Farmers' pet double stocks		1 75
Rope, sisal, ⅜-inch and over, base		8⅛
Rope, manilla, ⅜ inch and over, base		11
Rope, cotton, 5-16 and ⅜-inch, base		13
Spades—Ames, A. B. & Co. cast-steel	5 50@10 80	
Shovels—Ames, A. B. & Co., cast-steel	5 50@10 00	
Barb wire, galvanized, per cwt	....@	3 15
Drop shot, tower, per bag		1 50
Buck shot, per bag		1 75
Dupont powder, small lots		3 50
Case knives, per doz		4 50
Wheel barrows, par douz	13 50@21 00	
Best coal barrows, chacun	5 50@	6 00
Allen c. a. meal distributer	60 00@	
Clarke's c. s. meal distributer	50 00@	
Black Cap Stoves, less 50 per cent off list.		
Garland stoves, less 50 per cent off list.		
Pennant stoves, less 50 per cent off list.		
Challenge ice chests and Challenge refrigerators less 30 per cent off list.		

MARCHE AUX BESTIAUX.

Boeufs — Gras, par livre, gros	2⅞@	3¼
Commun to fair	2⅛@	2⅝
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	1⅞@	2
2me qualité, par tête	$10 00 @14 00	
Vaches communes et vieilles	7 00 @	9 00
Veaux—1re qualité, par tête	6 00 @	8 00
2me qualité	3 90 @	6 00
Yearlings—1e qualité, par tête	8 00 @10 00	
2me qualité	6 00 @	8 00
Porc—Good fat Western, par livre gross	6⅛@	7
Fair Ouachita	6 @	6⅛
Moutons—Choice, par tête	2 00 @	3 00
Fair, par tête	1 00 @	2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00 @40 00	
2me qualité, par tête	20 00 @30 00	

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80@125
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	160@180
Mulets, qualité moyenne	140@160
Mulets pour coton	75@110
Mulets communs	40@ 70
Bons mulets de ville	225@250

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,675 — Division E—John Jacobs vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire John Jacobs soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq. notaire public, à son bureau, No 2 1/2 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, 6me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Sam Henderson, Jr. Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1892.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—5 f au 6 fév

ASSURANCES.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente :		
Sur risques d'incendie	$133 094 48	
Sur risques maritimes	2,507 35	
Sur risques de rivières	1,961 01	
Total		$137,562 82
Moins—Primes non acquises		49,130 00
		$88,382 82
Ajouter: Compte d'intérêt	$3,665 26	
Compte de loyer	7,598 75	$11,264 01
		$99,646 83
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$60,686 79	
Sur risques maritimes	313 58	
Sur risques de rivières	205 38	
Pertes totales	$61,207 75	
Primes rendues	$4,773 72	
Réassurances	2,841 85	
Dépenses	15,820 00	
Taxes	9,199 81	
Honoraires d'avocat	240 00	
Compte de courtage	1,703 11	$37,577 49—$98,785 24
		$861 59

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	$96,044 44
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	17,773 64
Primes en cours de collection	15,272 93
Propriétés foncières	174,487 00
Argent comptant	22,572 55
Certificats 5 0/0 de ville, (valeur du marché)	22,825 00
Actions de banques (valeur du marché)	6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	6,350 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	9,577 00
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)	2,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,800 00
Bons à primes (valeur du marché)	3,950 00
Avance sur l'habitation Olivier	6,964 31
Librairie et meubles de Bureau	2,000 00
Jugements	600 00
	$300,758 97

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.

JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, John M. Baldwin, Aristide Hopkins, W. H. Bofinger, Jos. A. Shakspeare, Jayme Mayl, Henry C. Boucher, Paul Capdevielle, M. W. Smith, J. S. Zacharie, A. Xiques.

BANQUES.

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, jeudi soir, 31 décembre 1892.

Comptant	$ 848,482 09
Change	221 657 83
Prêts sur demande et escomptes	1,461,202 44
Actions	56,172 50
Propriétés foncières	40,043 00
Taxes	10,000 00
Total	$2,737,527 86
Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	279,054 03
Dépôts individuels	2,156,395 83
Dividendes non payés	2,078 00
Total	$2,737,527 86

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1892.

ANT. DORIOCOURT, Notaire.

1 janv—

Etat semestriel

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le samedi 31 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,311,822 50
Surtirages		25,850 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions et bons		39,696 08
Dû par des agents de réserve		11,062 63
Dû par des banques et banquiers		62,066 82
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dû par le trésorier des Etats Unis 5 pour cent montant du fonds de rédemption		2,250 00
Chèques comptant sur des banques locales	$136,628 25	
Monnaie courrante	6,622 00	
Billets legal tender et or	362 440 00	
Espèces nickels et cents	16,615 70	522,305 95
		$2,140,554 03

PASSIF

Capital payé	$300,000 00
Fonds de surplus	200,000 00
Profits non divisés	61,154 33
Dividendes, 5 pour cent par action, déclaré le 30 courant	15,000 00
Dividendes non réclamées	615 00
Billets en circulation	41,095 00
Dépôts individuels	1,348,363 28
Dû à des banques et banquiers	14 326 42
Bills payables	60,000 00
Billets ré-escomptés	100,000 00
	$2,140,554 03

J. C. DENIS, Président.
J. L. BERCIER, Caissier.

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI — SLEEPING CARS — 11 HOURS TO BIRMINGHAM

FEUILLETON.

No 43. Commencé le 16 décembre.

Jacques l'Honneur.

—PAR—

Léon Sazie et Georges Grison.

TROISIÈME PARTIE.

BOSCO.

VIII.

MOI TUE LUI !

(Suite.)

Il ne songeait plus qu'à obtenir de Mme Bertin la dot de sa fille avant le mariage.

Du mariage il se souciait peu.

La dot prise, il filait, tout était prêt pour cela, et Bosco revêtait une personnalité nouvelle.

C'était son dernier coup à Paris.

Il avait agi un peu trop précipitamment en faisant disparaître miss Ketty. Mais il avait réponse aux questions.

La jeune femme, étant malade, ne pouvait quitter la chambre. Voilà pourquoi on ne la voyait plus.

Pour les uns elle était à Neuilly à la villa Bertin.

Pour les autres, à l'hôtel de la rue de l'Université.

Cela marcherait bien quatre ou cinq jours,—une semaine peut-être,—et dans trois jours le marquis aurait touché de cette bonne Mme Bertin la dot de Jeanne.

Dans quatre jours le marquis, emportant son butin, aurait franchi la frontière.

Comme il arrivait, après un grand détour, près du pont d'où le commandant et ses compagnons avaient assisté au tragique spectacle, il vit un groupe de gens parler et discuter.

On se montrait les marques de la berge et sur le bateau des traces du sang qui avait jailli de la main écrasée.

Le marquis eut froid dans le dos à cette vue.

Il sentit la sueur perler à son front.

La peur l'envahissait et sur sa selle il se mit à trembler de tous ses membres.

Son crime était donc découvert!....

Il mit son cheval à son allure la plus lente pour prendre le temps de se remettre.

D'un air qu'il tâcha de rendre indifférent comme celui d'un simple curieux il demanda à quelqu'un du groupe :

—Que s'est-il donc passé ici ?

—On a retiré de l'eau une jeune femme, lui dit une commère obligeante.

—Une jeune femme ?

Le marquis était livide.

—Un suicide ? demanda-t-il,—sa voix tremblait,—pour un motif d'amour peut-être ?

—On ne sait pas.... C'était une toute jeune femme.

—Ah ! et qui l'a trouvée ?

—Le père Plinchu, le loueur de barques ; il a entendu un grand cri hier dans la nuit, il est accouru et là, près du lavoir, il a vu plusieurs personnes autour d'un grand nègre.

—Un nègre ! s'écria M. de Montgerbois.

Il avait deviné qui était ce nègre, quelles étaient par conséquent les personnes qui l'entouraient.

—Bamboula ! se dit-il, le commandant ! eux ! je suis perdu !

La bonne commère, toute à son récit, ne remarqua pas le trouble du cavalier ; elle continua :

—Un grand nègre qui venait de sauver la noyée.

—Elle n'est pas morte, alors ?

—Parait que non.

—Ah ! qu'en a-t-on fait ?

—Le nègre et les personnes qui étaient autour avec le père Plinchu l'ont transportée jusqu'à une villa du boulevard d'Argenson.

—Du boulevard d'Argenson. Vous n'en savez pas le nom ?

—C'est des nouveaux locataires. Un marin qu'on dit un amiral, à ce qu'il paraît.

Le marquis en avait assez ; il remercia la bonne commère de ses renseignements obligeants et partit.

Il avait peur maintenant, une peur effroyable.... il tremblait de tous ses membres, ne pensait pas à conduire son cheval, avait envie de fuir, ne savait quel chemin prendre.

Il n'avait plus sa tête.

Son cheval, s'arrêtant de lui-même devant la grille de la villa Bertin qu'il avait retrouvée d'instinct, le rappela à lui.

Par un grand effort il reprit empire sur lui.

—Il faut lutter, hé bien tant mieux ! Bosco est toujours Bosco. Je me suis vu bien plus près que cela de l'échafaud ! Ils ne me tiennent pas encore.

En effet on avait retiré miss Ketty de l'eau vivante encore, mais rien ne disait qu'elle ne fût pas morte depuis.

Alors il était encore sauvé.

Pour tout le monde, sa sœur—déjà monomane—se serait suicidée.

Qui pourrait soupçonner Gaston de Montgerbois ?

Si elle n'était pas morte, elle devait être bien malade et ne pas avoir encore pu parler.

—J'arrive à point pour la rendre muette, dit-il en riant.

Le silence de sa complice, s'était encore son impunité. Il tâta sa poche de côté.

—Elle y est, fit il.

Il parlait de sa petite sacoche en cuir de Russie dans laquelle un flacon en cristal de roche taillé, bouché à l'émeri, se trouvait toujours et renfermait une provision nouvelle de *muerte ciega*.

—Non, s'écria-t-il, ils ne me tiennent pas encore.

Son cheval confié aux mains d'Auguste il alla au devant de sa belle-mère, que le garçon lui dit être au fond du parc.

Auguste avait son air habituel, sa figure de tous les jours, les autres domestiques également.

—On ne sait encore rien ici, se dit le marquis.

Tout à l'heure la peur le portait à fuir le danger, maintenant elle l'entraînait à s'y précipiter pour le braver, conjurer l'orage s'il en était temps encore, ou pour périr, mais vengé.

Dans le mur mitoyen, entre la villa Bertin et la villa Varlay, se trouvait une vieille porte de bois vermoulue qui reliait autrefois les deux parcs.

Le marquis en cherchant Mme Bertin passa devant.

La porte, toujours fermée jusque-là, était ouverte.

Bosco en d'autres temps aurait eu de la méfiance, mais alors il ne vit qu'une chose dans ce fait, c'est qu'il pouvait par là pénétrer dans la villa où miss Ketty avait été transportée la veille sans être forcé de passer par la grille du parc, sans qu'on pût le voir.

Il franchit donc la porte.

De ses yeux aux regards extrêmement perçants, il fouilla les allées, les taillis, les bouquets de verdure.

Il ne vit personne, n'entendit rien et il s'avança vers la villa même.

Son dessein était d'espionner ce qui se passait dans la maison, d'apprendre si Ketty était morte ou vivante, surtout si elle avait parlé.

Il fit quelques pas dans l'allée.

De là, il voyait les vitraux de la véranda.

A la croisée, entr'ouverte, il aperçut, la tête appuyée dans sa main, miss Ketty, calme, rêveuse, immobile, paraissant endormie.

—Elle ! fit-il, vivante, bien portante.

Alors pris d'une rage farouche il s'écria :

—Elle a parlé, je suis perdu.

Il tira de sa trousse le flacon de "*muerte ciega*."

—Plus sûr que mon poignard, plus discret que le revolver, dit-il, c'est la bonne arme de la vengeance.

Et il s'élança vers la véranda.

—Elle est seule ! A nous deux, belle marquise !

Profitant d'un moment où miss Ketty était assoupie près de la croisée, le vieux docteur rassuré et à cent lieues de soupçonner le danger que pouvait courir la jeune femme laissée seule ainsi sous la véranda, voulut profiter des derniers rayons de soleil que filtraient sous les arbres.

Il alla faire une promenade dans le parc.

Au bout de la grande allée, il vit venir à lui l'ombre blanche de la fée qui l'autre soir avait chanté la vieille chanson de l'*Absent*.

—Encore toi ici ! s'écria-t-il avec stupéfaction. Toi, Jeanne, comment se fait-il ?

La jeune fille sourit d'un rire calme, angélique, plein de bonheur.

—Chut ! dit-elle, je me suis échappée.

Et, prenant la main du vieux docteur, elle l'entraînera à l'autre bout de l'allée du coin aimé où dormait sous les lilas blancs ce pauvre petit Pierrot,—le petit Mi de Zézette,—dont elle était la marraine et Jacques le parrain.

Là, personne ne pouvait les voir ni les entendre.

Elle regarda bien en face le docteur, et d'une voix étrangement grave, sérieuse :

—Dans huit jours ma mère me fera marquise dans huit jour mon cœur ne battra plus ! Tu vois ces lilas blancs ! Toi qui es mon seul et vrai ami, tu les cueilleras. Comme ils sont là sur la tombe du petit Pierrot, tu les porteras sur la tombe de Jeanne.

Le vieux savant regardait la jeune malade avec un douloureux étonnement.

—Tu me le promets, dit-elle encore. Dans ce coin du jardin, nous avons été heureux, nous nous sommes aimés longtemps. C'est là que dort avec les premières larmes un petit animal que nous avons bercé ensemble et tous deux bien aimé ; ce lilas qui le couvre, c'est nous qui l'avons planté, soigné, arrosé. Vois comme il a poussé. Ses fleurs sont blanches comme ma robe de fiancée ; ses rameaux sourient tout blancs sur cette tombe d'un pauvre petit être chéri, comme mon habit, tout blanc, sourit en cachant un amour enseveli sans espoir dans mon cœur, son tombeau. Tu me jures de me porter ces fleurs ?

—Je te le jure.

—Merci.

Elle quitta le vieux savant et reprit sa promenade, lentement, cueillant des fleurs ; et le docteur, stupéfait, vit dans l'ombre des arbres sa silhouette blanche s'effacer en même temps que les derniers vers de sa vieille chanson du temps jadis mêlaient leur mélodie aux chants des oiseaux qui dans les branches cherchaient déjà—deux par deux—un bon petit coin pour cette nuit.

A ce moment, Mme Bertin, inquiète, ne voyant plus sa fille, avait à tout hasard franchi à son tour la vieille porte du fond du parc et s'était engagée sur le sentier de la villa Varlay que tout à l'heure nous avons vu le marquis prendre également.

M. Jarilot avait fait donner au commandant les pièces nécessaires pour la mise en liberté immédiate de Jacques Varlay. Vu les circonstances exceptionnelles, l'innocence du condamné étant devenue évidente, la justice avait tout fait pour réparer l'erreur dont le pauvre garçon était victime, et l'élargissement provisoire avait été accordé en attendant la liberté définitive.

Et le commandant ramenait le prisonnier, défaillant de joie, et tenant dans ses bras Zézette, pleurant de bonheur.

—Oh ! que maman serait heureuse si Dieu lui avait permis de vivre jusqu'à ce jour !

—Pauvre mère !

—Elle est heureuse de là-haut, dit le commandant en essuyant ses bons yeux que de grosses larmes inondaient.

Et son meilleur juron lui prenant à la gorge, son juron des grands jours, il le laissa éclater, vibrant, tonitruant.

—Mille millions de millions de tous les tonnerres de sabords ! Le bonheur des enfants fait du bien au cœur des vieux.

Bamboula entendit le juron formidable du commandant.

—Bon maître, il content, dit-il. Bamboula il content aussi.

Et les échos de l'avenue de la Grande-Armée retentirent par trois fois d'un cri de victoire :

—Hip ! hip ! hurrah !

Jamais sans doute ces échos n'en avaient entendu de pareils.

De son côté, M. Jarilot, accompagné de Savignol, se présentait à l'hôtel de la rue de l'Université.

—M. le marquis est sorti ce matin pour aller au Bois comme tous les jours.

—Il est rentré, fit Savignol, puisque je l'ai accompagné jusqu'ici.

—Oui, monsieur le baron, mais il est reparti presque aussitôt.

—Vous ne savez pas dans quelle direction ?

—Non, monsieur le baron, je ne suis pas sorti de l'écurie et n'ai pas vu où allait M. le marquis.

—Bien, merci, il doit être alors au cercle.

En montant en voiture, le chef de la sûreté dit au cocher :

—Au Tambourin, avenue des Champs-Elysées.

—Bien, mon bourgeois ! Hue, Lolotte ! Lolotte trotta, c'était une bonne bête.

—Il est à Neuilly, dit le chef de la sûreté, nous le pincerons là-bas.

Quand ils furent sortis de la rue de l'Université, M. Jarilot frappa contre le carreau qui se trouve derrière le cocher.

—Comprie, chef, répondit celui-ci.

Et Lolotte enfila de son meilleur trot l'avenue immense des Champs-Elysées, franchit celle des Ternes après l'Etoile et enfila le boulevard d'Argenson qui s'ouvre en face.

C'était le cocher que nous connaissons déjà. Il ne tarda pas à arriver devant la grille de la villa Varlay.

Le chef de la sûreté et son agent arrivèrent au milieu d'une scène épouvantable, en plein drame....

Tandis que Jeanne s'égarait sous les grands arbres, que Mme Bertin pénétrait dans le parc de la villa Varlay.... de grands cris retentissaient du côté de la véranda.

Le docteur, dont l'âge avait usé l'ouïe, fut abusé, il crut que les cris partaient du côté de la jeune insensée, qu'elle courait quelque danger ; il se précipita dans la direction des arbres derrière lesquels elle venait de disparaître....

Le marquis était arrivé au dernier pied de lilas....Il lui restait à franchir, pour atteindre la véranda, toute une pelouse,—à découvert, — d'une assez belle largeur....

Il s'arrêta, hésitant.... regarda encore de tous côtés.... se rassura et s'élança.

Miss Ketty s'était comme assoupie, laissé emporter par un rêve.

Elle ne vit pas le marquis franchir la pelouse...... ne l'entendit pas ouvrir la porte de la véranda.

Par prudence, le marquis referma derrière lui la porte vitrée, qui donnait sur deux ou trois marches de marbre, descendant jusqu'au gravier même de l'allée....

Ce bruit arracha brusquement miss Ketty à son rêve.

—Qui est là ? demanda-t-elle en retournant lentement la tête. Est-ce vous, docteur ?

Le marquis s'était dressé devant elle, la figure hideuse de rage, de colère.

—C'est moi ! fit-il d'une voix sourde.

—Bosco ! s'écria la jeune femme effrayée, se levant pour fuir.

Le marquis l'avait saisie par le bras qui lui restait libre.... et l'entraînait au milieu de la véranda.

—Oui, c'est moi, Bosco, qui viens te reprendre encore une fois ; tu sais bien que tu ne peux m'échapper.

—Grâce ! dit la jeune femme morte de frayeur.

—Oh ! oh ! Ça c'est une autre chanson, dit le scélérat.

Il déboucha son flacon de poison et saisit vivement miss Ketty par le cou....

—Tu as parlé ? fit-il.

—Au secours ! voulut crier la malheureuse.

Bosco lui donna un coup violent.

Elle tomba à genoux sous cette poussée.

—Tu as trop bu hier.... ça t'a fait raconter des histoires...... Avec cette petite goutte tu vas te taire pour longtemps.

Miss Ketty avait reconnu le flacon.

—La *muerte ciega* !.... s'écria-t-elle avec épouvante.

—Fais pas la dégoutée. Ton papa en a bu....

Il essaya d'approcher le flacon des lèvres de la malheureuse.

Mais elle se débattait avec désespoir.

D'une poussée, Bosco la fit rouler à terre et lui mit sa robuste main sur la figure.

—Au secours !.... au secours !.... crie-t-elle ! à l'assassin !....

Elle se défendait, mordait la main qui la tenait...... griffait Bosco au visage.

Dans sa rage, dans sa lutte, les bandelettes du pansement de sa main droite opérée s'étaient détaites.

Elle se servait des trois doigts qui lui restaient pour griffer encore.... le sang qui s'échappait, abondant, des deux amputations éclaboussait partout et couvrait le visage de Bosco de longues raies rouges....

Malgré sa force herculéenne, le misérable ne parvenait pas à se rendre maître de la malheureuse.

Miss Ketty appelait toujours au secours !

—Assez piaillé.... dit Bosco. Il faut en finir.

Furieux, il déposa son sinistre flacon sur le tapis, à portée de sa main. Puis il saisit la jeune femme et la coucha à terre.

Sur les deux bras de la malheureuse il mit ses genoux,—se tenant comme à cheval sur sa poitrine,—l'enserra dans une étreinte puissante et la maîtrisa en paralysant tous ses membres.

De tout le poids de son corps il appuya sur elle.

Il la tenait désormais...... c'en était fait de miss Ketty...... la lutte était impossible.

D'une main l'assassin maintint la tête de sa victime collée au tapis...... pour qu'elle ne pût faire aucun mouvement, et de l'autre il chercha à atteindre le flacon de *muerte ciega*.

Dans un soubresaut, miss Ketty l'avait fait tomber.

Il s'était renversé, le poison avait coulé.

Bosco fit entendre un ignoble juron de rage en le prenant.

Il l'éleva cependant à la hauteur de son œil......

—Bast ! il en reste assez pour toi, dit-il.... ce sera un peu plus long, voilà tout.

Et il l'approcha de la bouche de la malheureuse.

Miss Ketty, pour ne pas boire, serrait les dents à les briser ;—c'était sa dernière espérance, sa lutte suprême.

Bosco sourit de son sourire atroce, pareil au grincement des hyènes.

A continuer.